
GROUPE DE TRAVAIL C – USAGES INNOVANTS DU QUOTIDIEN

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Contexte

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité de Pilotage de la Filière Fiduciaire (CP2F) ont fusionné le 4 octobre 2022, en raison de la complémentarité des domaines d'activité concernés et de la nécessité croissante de développer une vision holistique des défis stratégiques des paiements.

Le nouveau Comité National des Moyens de Paiement (CNMP), issu de cette fusion comprendra quatre groupes de travail permanents portant sur les thématiques suivantes : (A) l'intégration européenne ; (B) la dématérialisation des paiements des professionnels ; (C) les usages innovants des paiements du quotidien ; (D) les enjeux du domaine fiduciaire.

2. Mission du GT C : faire des paiements du quotidien un vecteur d'innovation et d'inclusion

Le domaine des paiements entre particuliers a été marqué par une forte accélération de la digitalisation des moyens de paiement ces dernières années. Ainsi, une forte demande existe concernant le développement de nouveaux outils permettant un développement rapide de nouveaux usages. Cependant, face au bousculement sans précédent du marché des paiements du quotidien, l'amélioration de l'inclusion financière par les paiements scripturaux et la question de l'accès aux moyens de paiement électroniques sont devenus des enjeux clés pour maintenir un accès aux paiements scripturaux adapté à l'ensemble de la population.

Ainsi, les travaux du CNMP autour des usages innovants et de la modernisation des paiements du quotidien s'articuleront en priorité autour du suivi des travaux européens autour du virement instantané et de la poursuite de la campagne de communication nationale à destination des particuliers, ainsi que sur la promotion des alternatives à l'usage du chèque sur les segments P2P, C2B et dans le milieu associatif. Le groupe de travail sera aussi chargé de l'accompagnement de nouveaux usages, comme la digitalisation des titres spéciaux de paiement dématérialisés (TSPD), le *PIN online*, et les pourboires dématérialisés. La poursuite des actions en matière d'accessibilité et d'inclusion des services de paiement seront également traitées dans ce cadre, et concerneront notamment le suivi des engagements de la charte du CNMP pour l'accessibilité aux services de paiement pour les personnes en situation de handicap, la mise en œuvre de la directive européenne dite « accessibilité », ainsi que le développement des nouveaux canaux d'accès aux espèces.

3. Détail des travaux

Les travaux du groupe C s'inscrivent dans la continuité des travaux effectués par les groupes de travail n°2 et 4 du CNPS, et porteront sur les sujets suivants :

- **Poursuite des actions en matière d'accessibilité et d'inclusion des services de paiement :**
 - Suivi des préconisations de la charte du CNMP pour l'accessibilité aux services de paiement pour les personnes en situation de handicap et des initiatives de marché afférentes ;
 - Suivi de la transposition et de la mise en œuvre de la transposition de la directive sur l'accessibilité des biens et services (Directive (UE) 2019/882) en ce qui concerne les moyens et les services de paiement ;
 - Mise en œuvre opérationnelle des réglementations et préconisations européennes (ERPB...) ;
- **Soutenir le développement du virement instantané dans les usages des particuliers :**
 - Poursuite de la campagne de communication destinée aux particuliers ;
 - Suivi du développement de l'offre grand public en matière de services d'initiation de virement, de demande de paiement (RtP) et de solution mobile (EPI...).
- **Accompagner le développement de nouveaux canaux d'accès aux espèces pour les consommateurs :**
 - Soutenir le développement des services de fourniture d'espèces, notamment chez les commerçants (*cashback, cash-in-shop...*) ;
 - Étudier l'opportunité d'ouvrir les points d'accès privés à tous les porteurs de carte.
- **Promotion des alternatives à l'usage du chèque**
 - Identification des usages spécifiques aux différents segments (P2P, C2B, associatif, caritatif) ;
 - Consultation sur d'éventuelles évolutions législatives liées à l'usage du chèque.
- **Appropriation des nouveaux usages par les consommateurs:**
 - Cartographier et suivre le développement du marché des Titres Spéciaux de Paiement Dématérialisés (TSPD) : taux de dématérialisation, valorisation de la démarche de dématérialisation auprès de l'offre et de la demande, développement des titres mobilité, des cartes multi-supports... ;
 - Accompagner l'adoption de nouveaux services tels que le *PIN online*, les pourboires dématérialisés, l'*open ticketing*, la confirmation de l'IBAN d'un bénéficiaire...

De manière générale, le groupe privilégiera les retours d'expérience et les échanges concrets avec des utilisateurs.

4. Animation et participation

L'animation du groupe est confiée conjointement à Mercatel et à la Fédération Bancaire Française.

Les participants au groupe de travail doivent disposer d'une forte expertise technique et justifier d'une solide expérience dans le secteur des paiements. Ils auront pour mission d'assurer le suivi des travaux de Place français sur l'ensemble des grands projets de modernisation et la dématérialisation des paiements du quotidien et d'accompagnement des nouveaux usages. Le groupe aura également vocation à participer à la formalisation d'une position de Place française quand cela sera nécessaire. Les participants peuvent ne pas être membres du CNMP. Les membres du groupe seront nommés par la

Présidence du Comité national des moyens de paiement sur proposition des animateurs du groupe, à l'issue d'un appel à candidatures.

Une participation régulière aux réunions du groupe est attendue. Un planning semestriel des réunions sera proposé dès le lancement des travaux. Des sous-groupes de travail pourront être constitués en cas de besoin spécifique et ponctuel. Une attention sera accordée à la bonne articulation des travaux avec ceux conduits dans les trois autres GT du CNMP.

5. Fonctionnement

Le groupe rapporte directement au CNMP, auquel il rend compte de ses travaux lors des séances plénières.

6. Calendrier des travaux

Le groupe de travail C sera créé à l'issue d'un appel à candidature et se réunira pour la 1^{ère} fois le **date à définir** ; il a vocation à se réunir régulièrement jusqu'en 2024, date de fin de la période de mise en œuvre de la seconde stratégie nationale.

Les livrables du groupe de travail pourront prendre la forme d'éléments de communication, de réponses du Comité à des consultations publiques et d'analyses sur l'état et les besoins du marché.